

Carte Mastercard^{MD*} BMO Récompenses Bleu World Elite^{MD*}



Voici la carte **Mastercard BMO Récompenses Bleu World Elite**, une carte de crédit assortie de caractéristiques et d'avantages haut de gamme qui vous aideront à profiter des moments les plus mémorables de la vie. Des récompenses plus vite en obtenant plus de points Bleu sur un plus grand nombre de vos achats.

Obtenez jusqu'à 1 700 \$ en valeur, y compris jusqu'à 115 000 points en prime, quatre laissez-passer gratuits donnant accès aux salons d'aéroport, un crédit Nexus sur le relevé et un abonnement gratuit à Instacart¹. De plus, profitez d'un taux d'intérêt de bienvenue de 0 % sur les transferts de solde pendant 12 mois (des frais de transfert de 2 % s'appliquent²).

Offre exclusive pour les clients de BMO Banque privée : Les frais annuels de votre carte (pour le titulaire principal et chaque titulaire supplémentaire) seront remboursés chaque année tant que vous serez un client de BMO Banque privée³.

Frais annuels de 150 \$, frais annuels de 50 \$ par carte additionnelle⁴.
21,99 % sur les achats, les frais et les autres sommes portées au compte⁴
23,99 % sur les avances de fonds et les transferts de soldes⁴
(21,99 % pour les résidents du Québec)⁴
Revenu annuel minimal exigé : 80 000 \$ (par personne) ou 150 000 \$ (par ménage)

Faites une demande dès aujourd'hui.

☎ Composez le 1-866-991-4769

🌐 Rendez-vous sur le site bmo.com/cartesgestionprivee

Grâce à la carte World Elite :

- **Obtenez 10x les points** pour chaque dollar dépensé pour les voyages avec la plateforme Voyages Récompenses Bleu optimisée par Expedia⁵. De plus, vous pouvez échanger n'importe quel nombre de points pour réduire ce que vous payez de votre poche lorsque vous utilisez votre carte de crédit Récompenses Bleu (à l'exception des croisières).
- **10x les points** par tranche de 1 \$ des achats réglés [chez les partenaires Récompenses Bleu](#)⁵.
- **2x les points** pour chaque dollar dépensé en achats admissibles d'épicerie, d'essence et de recharge de véhicules électriques, d'alcool et dans des clubs-entrepôts⁶.
- **1 point** pour chaque dollar dépensé dans les autres catégories d'achats⁷.
- **Services d'assistance routière** qui comprennent le survoltage de la batterie, le changement d'un pneu crevé, le déverrouillage des portières et le remorquage du véhicule (valeur de 75 \$/an)⁸.
- **Assurance voyage** : protège la plupart des achats contre le vol ou les dommages⁹.
- **Assurance prolongation de garantie** : Double la garantie initiale du fabricant jusqu'à concurrence d'une année⁹.
- **Responsabilité zéro** : Notre politique qui vous protège en cas d'utilisation non autorisée de votre carte.

Rehaussez votre expérience à l'aéroport :

Adhésion gratuite à **programme Mastercard Travel Pass** fourni par **DragonPass**, et quatre laissez-passer gratuits par année civile¹⁰.

Voyagez en toute confiance :

Assurance voyage BMO Récompenses Bleu World Elite

- Protection de 15 jours pour les soins médicaux d'urgence à l'extérieur de la province ou du pays pouvant atteindre 5 millions de dollars pour les titulaires de carte âgés de moins de 65 ans. Inclut l'assurance exonération des dommages par collision pour les voitures de location, et bien plus encore⁹.

Les renseignements contenus dans la présente brochure sont valides en date du 2 juin 2026 et peuvent être modifiés.

- 1 Afin d'être admissibles à l'offre, les demandes de carte Mastercard BMO Récompenses Bleu World Elite doivent être reçues entre le 2 juin 2026 et le 31 octobre 2026 (la « Période de l'offre »). L'offre n'est pas accessible aux titulaires actuels d'une carte BMO Récompenses Bleu ni aux anciens titulaires qui rétablissent un compte fermé ou ouvrent un nouveau compte pour la même carte pendant la Période de l'offre. Les titulaires actuels d'une carte de crédit BMO qui passent à ce produit au cours de la Période de l'offre n'y sont pas admissibles. Cette offre peut être retirée ou modifiée sans préavis.
- La valeur de 1 700 \$ est composée des éléments suivants :
 - a) **Jusqu'à 765 \$: Jusqu'à 115 000 points de bienvenue en prime (d'une valeur maximale de 765 \$ lorsqu'ils sont échangés contre des cartes-cadeaux électroniques auprès des partenaires Récompenses Bleu participants, selon un taux de 1 500 points par 10 \$ d'achats).**
 - i. Obtenez **60 000 points en prime** 110 jours après la date d'ouverture du compte de carte de crédit lorsque vous aurez réglé au moins 5 000 \$ d'achats nets avec la carte (moins les remboursements et à l'exclusion des avances de fonds, des opérations en quasi-espèces, des frais d'intérêts, des frais et des rajustements de crédit ou de débit) dans les 110 jours suivant la date d'ouverture du compte.
 - ii. Obtenez **20 000 points en prime** supplémentaires 180 jours après la date d'ouverture du compte de carte de crédit lorsque vous aurez réglé au moins 10 000 \$ d'achats nets avec la carte dans les 180 jours suivant la date d'ouverture du compte.
 - iii. Obtenez **35 000 points en prime** supplémentaires 365 jours après la date d'ouverture du compte de carte de crédit lorsque vous aurez réglé au moins 20 000 \$ d'achats nets avec la carte dans les 365 premiers mois suivant la date d'ouverture du compte.
 - iv. Les points en prime seront crédités au compte de membre Récompenses Bleu du titulaire principal jusqu'à huit semaines après le respect des conditions de chaque élément de l'offre. Si la carte de crédit est annulée dans les 365 jours suivant la date d'ouverture du compte, tous les points en prime obtenus pendant cette période pourraient être annulés. Pour recevoir des points en prime, votre compte de carte de crédit doit être ouvert et en règle au moment où les points sont accordés.
 - v. Lorsque les points sont échangés en magasin auprès des partenaires participants ou contre des bons d'achat en ligne, les limites quotidiennes normales d'utilisation des points et les modalités connexes s'appliquent. D'autres formes d'échanges sont assujetties à des modalités et à des taux d'échanges distincts. Pour obtenir toutes les précisions, consultez recompensesbleu.ca/valeur.
 - b) **Jusqu'à 200 \$: Crédit de relevé pour NEXUS** : Obtenez un crédit de relevé pouvant aller jusqu'à un maximum de 200 \$ CA lorsque les frais de demande NEXUS sont facturés et affichés au cours de la première année sur votre carte principale, quel que soit le statut de la demande NEXUS. Pour être admissible au crédit de relevé pour NEXUS, le compte principal doit être en règle au moment où les frais d'adhésion au programme NEXUS sont imputés et comptabilisés. BMO n'a aucun contrôle sur le programme NEXUS et les modalités sont définies par le programme NEXUS. Le montant sera crédité à votre compte dans un délai pouvant aller jusqu'à 12 semaines après que les conditions de l'offre auront été remplies.
 - c) **Jusqu'à 200 \$: Exonération des frais annuels.**
 - i. Les **frais annuels du titulaire principal de 150 \$** seront remboursés chaque année, tant que vous serez un client de Banque privée inscrit à un programme de services bancaires platine.
 - ii. Les **frais annuels de 50 \$ de chaque carte additionnelle** seront aussi remboursés chaque année si les cartes sont ajoutées au moment de la demande du titulaire principal, et que vous demeurez un client de Banque privée inscrit à un programme de services bancaires platine.
 - d) **Jusqu'à 270 \$: Programme Mastercard Travel Pass fourni par DragonPass**
 - i. Comprend une **adhésion gratuite** aux salons d'aéroport participants dans le cadre du Mastercard Travel Pass fourni par DragonPass (valeur approximative de l'adhésion de 68 \$ US = 94 \$ CAN selon un taux de change de 1,38 au 18 septembre 2025).
 - ii. Obtenez **quatre laissez-passer gratuits dans les salons d'aéroport** par année civile. Les laissez-passer peuvent être utilisés par vous en tant que titulaire principal de la carte ou par un compagnon de voyage (valeur approximative des laissez-passer dans les salons d'aéroport de 128 \$ US = 176 \$ CA selon un taux de change de 1,38 au 18 septembre 2025). Une fois les quatre laissez-passer utilisés, l'accès aux salons d'aéroport est possible moyennant des frais de 32 \$ US par personne, par visite.
 - iii. Les titulaires de carte doivent s'inscrire à cet avantage par l'intermédiaire de l'application Mastercard Travel Pass ou sur le site Web du programme, au moyen d'une carte Mastercard BMO World ou World Elite valide émise au Canada. Les conditions d'utilisation s'appliquent et peuvent être modifiées sans préavis.
 - e) **Jusqu'à 200 \$: Abonnement au service Instacart+ et crédit mensuel.**
 - i. **Abonnement gratuit et à prix réduit au service Instacart+ :** En tant que titulaire de carte principal, vous pouvez activer cette offre avec votre carte de crédit BMO canadienne admissible au plus tard le 31 octobre 2027 à 23 h 59 (HP). Vous obtiendrez i) six (6) mois d'adhésion gratuite à Instacart+ à compter de la date d'activation de la présente offre et ii) le tarif annuel promotionnel Instacart+ de cette offre (réduction de 20 \$ CA sur le tarif annuel de 99 \$ CA) si vous optez pour le renouvellement automatique de votre adhésion lors de votre inscription à l'offre initiale. Cette offre n'est valide que pour une seule carte de crédit BMO haut de gamme canadienne admissible par compte Instacart. Activez l'offre à l'adresse <https://www.instacart.ca/p/bmo-premium?hl=fr>, à l'aide de l'invitation à l'offre spéciale dans votre courriel ou dans les paramètres de votre compte.
 - ii. **Crédit Instacart de 10 \$ par mois – Offre de BMO :** En tant que titulaire principal d'une carte de crédit BMO canadienne, vous pouvez recevoir un crédit de 10 \$ CA dans votre compte Instacart chaque mois où vous êtes membre actif d'Instacart+ après avoir activé votre adhésion gratuite à Instacart+ avec BMO sur le site <https://www.instacart.ca/p/bmo-premium?hl=fr>, jusqu'au 31 octobre 2027 à 23 h 59 (HP). Le crédit mensuel sera mis à votre disposition dans votre compte Instacart+ au début de chaque mois et ne sera disponible sur cette plateforme que pour le reste du mois civil en question. Le crédit mensuel ne sera pas reporté le mois suivant.
 - f) **75 \$: Assistance routière**
 - i. Avec la carte Mastercard BMO Récompenses Bleu World Elite, vous devenez gratuitement membre de l'Association de l'Automobile Dominion (DAA) et bénéficiez de la protection de base des Services d'assistance routière BMO. Les conditions d'adhésion et les éléments du programme sont décrits dans le certificat que vous recevrez ou auquel vous accéderez au moyen du lien bmo.com/assistance routièredabase. BMO doit fournir à la DAA tout renseignement raisonnablement nécessaire pour confirmer que le programme vous couvre.- 2 **Offre de bienvenue relative au transfert de solde :**
 - a) Sous réserve des présentes modalités, le montant de chaque transfert de solde peut se voir assorti d'un taux d'intérêt promotionnel de 0 %, à condition que chaque transfert de solde soit inscrit à votre compte Mastercard BMO Remises World Elite, Mastercard BMO Ascend World Elite, Mastercard BMO Récompenses Bleu World Elite ou votre carte BMO eclipse Visa Infinite Privilege (le « compte ») au cours des douze (12) premières périodes de relevés suivant la date d'ouverture du compte (la « période promotionnelle »). Seuls les nouveaux clients qui ont soumis leur demande le 15 décembre 2025 ou après cette date et, dont l'ouverture du compte est approuvée reçoivent l'offre. Les transferts de solde depuis d'autres comptes de carte de crédit de BMO ne sont pas admissibles. Le taux promotionnel ne s'appliquera plus à votre compte si vous transférez des soldes vers le compte d'une carte autre que la carte Mastercard BMO Remises World Elite, la carte Mastercard BMO Ascend World Elite, la carte Mastercard BMO Récompenses Bleu World Elite ou la carte BMO eclipse Visa Infinite Privilege. Il convient de noter que seuls des soldes en dollars canadiens peuvent être transférés.
 - b) Les transferts de solde ne donnent pas droit aux récompenses de fidélité telles que les remises en argent, les points récompenses BMO, les points Bleu ou les points ViPorter. Les transferts de solde sont traités comme des avances de fonds et le taux d'intérêt promotionnel s'applique à partir de la date à laquelle les transactions sont inscrites à votre compte, jusqu'au dernier jour de la période promotionnelle. Après la période promotionnelle, tous les montants restants des transferts de solde seront assujettis au taux d'intérêt annuel courant sur les avances de fonds. Le taux d'intérêt promotionnel de 0 % ne s'applique pas aux achats, aux frais, aux avances de fonds et aux autres sommes portées à votre compte au cours de la période promotionnelle. Les taux d'intérêt courants continueront à s'appliquer à ces transactions. Pour connaître le taux d'intérêt applicable à votre compte, consultez votre relevé mensuel.
 - c) Chaque transfert de solde est assujéti à des frais de 2 %, lesquels seront imputés à votre compte à la date où le transfert de solde y sera inscrit. Par exemple, si un montant de 1 000 \$ est transféré à votre compte, vous devrez payer des frais de 20 \$. Vous pouvez faire transférer un solde d'un minimum de 100 \$, à condition que le montant transféré plus les frais ne dépassent pas le crédit non utilisé de votre compte.
 - d) Pour les résidents à l'extérieur du Québec, si votre compte affiche des soldes assortis de différents taux d'intérêt (p. ex., achats au taux d'intérêt courant et transferts de solde au taux promotionnel), tout paiement qui excèdera le versement minimal sera réparti au pro rata de ces soldes selon les modalités présentées dans le Contrat du titulaire de carte de crédit BMO. Par exemple, si vous avez un solde de 800 \$ au taux d'intérêt courant (pour des achats) et un solde de 200 \$ au taux promotionnel (pour le transfert de solde), 80 % de votre paiement sera affecté au solde de vos achats et 20 % au solde de votre transfert de solde. Pour les résidents du Québec, si votre compte comporte des soldes assortis de taux d'intérêt différents, comme des achats assortis d'un taux d'intérêt standard et des transferts de solde assortis d'un taux d'intérêt promotionnel, tout paiement excédant le paiement minimum s'appliquera d'abord à la dette assortie du taux de crédit le plus élevé, puis aux autres dettes par ordre décroissant de taux de crédit, selon les modalités énoncées dans le Contrat du titulaire de la carte de crédit BMO. Par exemple, si vous avez un solde de 800 \$ d'achats au taux d'intérêt standard et un solde de 200 \$ de transfert de solde à un taux d'intérêt promotionnel, et que le taux d'intérêt standard est plus élevé que le taux d'intérêt promotionnel, 100 % de votre paiement sera d'abord affecté à votre solde d'achats de 800 \$ et, une fois que les 800 \$ seront remboursés, tout paiement excédentaire effectué sera affecté à votre solde de transfert de solde de 200 \$.
 - e) Vous devrez payer des intérêts sur les achats si vous ne réglez pas votre solde en entier au plus tard à la date d'échéance. Par exemple, si vous effectuez un transfert de solde de 5 000 \$ et faites des achats d'une valeur de 2 000 \$ au cours de la même période de relevé, vous devez régler le solde total de 7 000 \$ avant la date d'échéance pour éviter de payer des intérêts sur vos achats. Des intérêts vous seront facturés si vous remboursez uniquement le montant dû pour vos achats. Il n'y a aucun délai de grâce sans intérêts pour les avances de fonds et les transferts de solde.
 - f) Pour transférer un solde depuis un compte de carte de crédit autre que de BMO, inscrivez-vous aux Services bancaires en ligne ou ouvrez une session sur bmo.com/fr et suivez les instructions suivantes : sélectionnez votre compte de carte Mastercard ou Visa, cliquez sur Établir un transfert de solde ou un paiement préautorisé, sélectionnez Transfert de solde d'une carte de crédit et suivez les instructions pour effectuer le transfert.
 - g) Cette offre peut être retirée ou modifiée sans préavis.
- 3 Les frais annuels du titulaire principal de 150 \$ seront remboursés chaque année, tant que vous serez un client de Banque privée inscrit à un programme de services bancaires platine. Chaque titulaire additionnel recevra un remboursement de 50 \$ chaque année.
- 4 Les taux d'intérêt courants, le délai de grâce sans intérêts, les frais annuels et les autres frais applicables peuvent être modifiés. Les avances de fonds comprennent les transferts de solde, les opérations en quasi-espèces et les chèques Mastercard. Pour connaître les taux et les frais courants, rendez-vous en succursale, communiquez avec le Centre contact clientèle au 1-866-991-4769 ou consultez bmo.com/frais-taux.
- 5 Les titulaires d'une carte Mastercard BMO Récompenses Bleu World Elite obtiendront 10 points Bleu pour chaque dollar d'achats chez les partenaires Récompenses Bleu participants. Des partenaires Récompenses Bleu participants peuvent être ajoutés ou retirés à tout moment, sans préavis. Consultez le site bmo.com/recompensesbleu10x pour en savoir plus sur les partenaires. Le coefficient de « 10x les points » est fondé sur le taux d'accumulation de base de 1 point par dollar dépensé sur les achats réglés avec la carte (« Points de base ») et sur la prime de 9 points par dollar dépensé sur les achats admissibles chez les partenaires Récompenses Bleu (« Points en prime »). Les points sont calculés sur le

total cumulatif des achats admissibles réglés chez tous les partenaires Récompenses Bleu participants et portés au crédit de votre compte dans les 90 jours suivant la fin de la période de relevé applicable. Le nombre de points accordés est arrondi au nombre entier inférieur. Aucune fraction de point n'est attribuée. Les achats admissibles correspondent aux achats qui sont portés à votre compte de carte de crédit (moins les remboursements, et à l'exclusion des avances de fonds, des opérations en quasi-espèces, des frais d'intérêts, des frais et des rajustements de crédit ou de débit). Des Points en prime seront accordés sur les achats admissibles chez les partenaires Récompenses Bleu admissibles, jusqu'à concurrence d'un maximum combiné de 1 000 \$ d'achats nets portés à votre compte par période de relevé. Une fois le maximum atteint, les achats ne donneront droit qu'aux Points de base. L'avantage permettant d'obtenir 10x les points est offert sur les achats admissibles et peut être modifié ou retiré en tout temps, sans préavis.

- 6 Les titulaires d'une carte Mastercard BMO Récompenses Bleu World Elite obtiendront 2 points Bleu pour chaque dollar des achats réglés au Canada auprès des types de commerçants admissibles suivants : 1) Commerçants d'alcool classés selon le « code de catégorie de commerçant » (CCC) de Mastercard comme étant des « Magasins de bière, de vin et d'alcool » (CCC 5921); 2) Commerçants de carburant pour automobile et véhicule classés selon le CCC de Mastercard comme étant des « Stations-service » (avec ou sans services auxiliaires) (CCC 5541), des « Distributeurs automatiques de carburant » (CCC 5542) ou des « Bornes de recharge pour véhicules électriques » (CCC 5552); (3) Épiceries classées selon le CCC de Mastercard comme étant des « Épiceries et supermarchés » (CCC 5411); et (4) Clubs-entrepôts classés selon le CCC de Mastercard comme étant des « Clubs-entrepôts » (CCC 5300) (chacun étant une « Catégorie de dépenses Accélérateur »). Les achats s'inscrivant dans une Catégorie de dépenses Accélérateur réglés chez les partenaires Récompenses Bleu participants ne seront pas admissibles à cette offre, mais ils continueront de donner droit à l'avantage permettant d'obtenir 10x les points. Pour obtenir la liste des partenaires participants actuels, consultez le site bmo.com/recompensesbleu10x. Le taux de 2 points se compose du taux d'accumulation de base de 1 point par dollar dépensé avec la carte (« Points de base ») et de la prime de 1 point pour chaque dollar dépensé avec la carte en achats admissibles dans chaque Catégorie de dépenses Accumulateur (« Points en prime »). Les Points en prime seront obtenus sur les achats dans les Catégories de dépenses Accumulateur admissibles réglés chez des commerçants au Canada, jusqu'à concurrence d'un maximum combiné de 500 \$ d'achats nets dans chaque Catégorie de dépenses Accumulateur portés à votre compte, par période de relevé. Une fois le maximum atteint, les achats ne donneront plus droit aux Points en prime. En aucun cas BMO (la « Banque de Montréal ») ne peut être tenu responsable des réclamations faites à l'égard d'un achat d'alcool chez un commerçant qui n'est pas classé selon le CCC 5921, d'un achat de carburant pour automobile et véhicule chez un commerçant qui n'est pas classé selon les CCC 5541, 5542 ou 5552, d'un achat d'épicerie chez un commerçant qui n'est pas classé selon le CCC 5411 et d'un achat dans un club-entrepôt qui n'est pas classé selon le CCC 5300. Les points sont calculés sur le total cumulatif des achats admissibles réglés chez des commerçants admissibles et portés au crédit de votre compte dans les 90 jours suivant la fin de la période de relevé applicable. Le nombre de points accordés est arrondi au nombre entier inférieur. Aucune fraction de point n'est attribuée. Les achats admissibles correspondent aux achats portés à votre compte de carte de crédit (moins les remboursements et à l'exclusion des avances de fonds, des opérations en quasi-espèces, des frais d'intérêts, des frais et des rajustements de crédit ou de débit), sous réserve des modalités du Programme Récompenses Bleu et du Contrat du titulaire de carte Mastercard BMO. L'offre est valide sur les achats admissibles et peut être retirée ou modifiée en tout temps, sans préavis.
- 7 L'offre est cumulative au cours de la période couverte par le relevé. Des points Bleu sont accordés pour les achats portés à votre compte (moins les remboursements et à l'exclusion des avances de fonds, des opérations en quasi-espèces, des frais d'intérêt, des frais et des rajustements de crédit ou de débit), sous réserve des modalités du Programme Récompenses Bleu et du Contrat du titulaire de carte Mastercard BMO. Le nombre de points Bleu accordés est arrondi au nombre entier inférieur. Aucune fraction de point n'est attribuée.
- 8 Avec la carte Mastercard BMO Remises World, Mastercard BMO Remises World Elite ou la carte Mastercard BMO Récompenses Bleu World Elite, vous devenez gratuitement membre de l'Association de l'Automobile Dominion (DAA) et bénéficiez de la protection de base des Services d'assistance routière BMO. Les conditions d'adhésion et les éléments du programme sont décrits dans le certificat que vous recevrez ou auquel vous accéderez au moyen du lien bmo.com/assistance routièredabase. BMO doit fournir à la DAA tout renseignement raisonnablement nécessaire pour confirmer que le programme vous couvre.
- 9 Les protections d'assurance sont assujetties à des modalités particulières, y compris des restrictions, des exclusions et d'autres renseignements importants figurant dans le Certificat d'assurance, qui est envoyée aux nouveaux titulaires de carte. Les couvertures d'assurance sont offertes par la Compagnie d'Assurance Générale CUMIS, une société membre du groupe Co-operators, et gérées par Allianz Global Assistance. Allianz Global Assistance est une dénomination commerciale enregistrée de Services AZGA Canada Inc. et d'Agence d'assurances AZGA Canada Ltée. Pour toute question, communiquez avec Allianz Global Assistance Canada au 1-877-704-0341 ou consultez le site www.allianz-assistance.ca/fr_CA.html.
Compagnie d'Assurance Générale CUMIS
151 North Service Road, C. P. 5065
Burlington (Ontario) L7R 4C2
Canada
1-800-263-9120
www.cumis.com
- 10 Mastercard Travel Pass fourni par DragonPass est un programme international géré par DragonPass. Cet avantage sera offert à tous les titulaires d'une carte Mastercard BMO Ascend World Elite et carte Mastercard BMO Récompenses Bleu World Elite (les « titulaires admissibles »). Les titulaires admissibles doivent respecter les conditions d'utilisation se trouvant sur le site mastercardtravelpass.dragonpass.com ou sur l'application mobile Mastercard Travel Pass, ainsi que toutes modalités additionnelles du salon ou de l'offre qu'ils utilisent. Les conditions d'utilisation peuvent changer à l'occasion, sans préavis à l'émetteur ou aux titulaires admissibles. Les titulaires de carte admissibles qui souhaitent accéder à un salon participant doivent présenter leur application mobile Mastercard Travel Pass ou leur document d'adhésion indiquant le code QR et le numéro d'adhésion à DragonPass (le titulaire de carte admissible peut l'obtenir en inscrivant un compte sur le site mastercardtravelpass.dragonpass.com ou en téléchargeant l'application Mastercard Travel Pass de l'App Store) à la réception du salon et en utilisant la référence Mastercard Travel Pass fournie par DragonPass. La valeur et les avantages de l'adhésion gratuite à l'application Mastercard Travel Pass peuvent changer sans préavis. Vous pouvez utiliser vous-même, en tant que titulaire principal, les quatre laissez-passer gratuits ou vous en servir pour couvrir les frais d'entrée au salon de la personne qui vous accompagne. Pour savoir qui est le titulaire principal de votre compte, veuillez vérifier le nom qui figure sur votre relevé mensuel. Après avoir utilisé les quatre laissez-passer, vous et la personne qui vous accompagne pouvez continuer d'accéder aux salons en ne payant que 32 \$ US par personne et par visite. Pour obtenir la liste complète des salons ouverts et admissibles, consultez le site mastercardtravelpass.dragonpass.com.

BMO Gestion privée est un nom de marque du groupe d'exploitation qui comprend la Banque de Montréal et certaines de ses sociétés affiliées qui offrent des produits et des services de gestion privée. Les produits et les services ne sont pas tous offerts par toutes les entités juridiques au sein de BMO Gestion privée. Les services bancaires sont offerts par l'entremise de la Banque de Montréal. Les services de gestion de placements, de planification de patrimoine, de planification fiscale et de planification philanthropique sont offerts par BMO Nesbitt Burns Inc. et BMO Gestion privée de placements inc. Les services de garde de valeurs ainsi que les services successoraux et fiduciaires sont offerts par la Société de fiducie BMO. Les entités juridiques de BMO Gestion privée n'offrent pas de conseils fiscaux. La Société de fiducie BMO et BMO Banque de Montréal sont membres de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

MD®/MC® Mastercard est une marque déposée, et le logo formé de deux cercles imbriqués est une marque de commerce de Mastercard International Incorporated. Utilisées sous licence..